

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE DOLE  
EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du  
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

SEANCE DU : DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 11  
Nbre de procurations : 03  
Nbre de membres votants : 14  
Date de convocation : 06 décembre 2023  
Date de publication : 20 décembre 2023

Présidente de séance : Frédérique DRAY  
Secrétaire de séance : Delphine BERNARDOT

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, DRAY Frédérique, GIROD  
Isabelle, DEJEUX Jacqueline, GRUET Justine,  
CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar  
MM CUINET Jean-Pierre, DRUET Timothée, MOUGIN  
Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :

M. GAGNOUX Jean-Baptiste à Mme DRAY Frédérique  
M. GOMET Nicolas à M. DRUET Timothée  
Mme BUSSIÈRE Pierrette à Mme GIROD Isabelle

Excusé sans procuration de vote :

Mme CRETIN-MAITENAZ Blandine  
Mme NICOLET Joëlle  
M. CIGLIA Fabrice

N : 22.12.12.37

**OBJET : TARIFS DES CHAMBRES D'HOTES DE LA RESIDENCE AUTONOMIE DES PATERS**

Le prix de location des chambres réservées aux familles des locataires de la résidence autonomie des Paters est révisé annuellement.

Ces chambres d'hôtes présentes dans la résidence autonomie permettent d'accueillir les familles et ainsi maintenir un lien particulier malgré l'éloignement géographique.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** les tarifs de location des chambres d'hôtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme indiqué ci-dessous :

<u>Résidence autonomie des Paters</u> :
30,00 € pour une nuitée
150,00 € pour 6 nuitées consécutives

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

\* Sous-Préfecture ; \* Résidence autonomie des Paters ; \* Trésorerie Principale ; \* C.C.A.S. (2) ; \* Direction des Ressources Humaines

Pour extrait certifié conforme.  
La Vice-présidente du C.C.A.S.,

**Frédérique DRAY**



Accusé de réception en préfecture  
039-263901985-20231212-12-12-23-37-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023